



GENESIS : cap sur le développement durable

Le cabinet créé le 2 juillet 2007 par une équipe d'anciens associés du cabinet Huglo Lepage fête son premier anniversaire. Avec un premier bilan très satisfaisant, Genesis Avocats revendique plus que jamais une double expertise en Droit public et en Droit des Affaires / Corporate, tant au conseil qu'au contentieux. Désormais, le cabinet s'attelle à la création d'un ambitieux réseau international lui permettant de développer ses compétences pour ses clients au-delà des frontières de l'hexagone.

La structure est aujourd'hui animée par trois associés : Marie-Yvonne Benjamin, Isabelle Cassin et Philippe Feitussi. Leurs compétences respectives ainsi que celles de l'ensemble des collaborateurs du cabinet permettent aujourd'hui d'offrir un service complet aux clients tout en cultivant deux particularismes : les questions relatives à l'environnement et le traitement de dossiers complexes nécessitant des compétences à la fois en droit public et en droit privé.

Un cabinet à taille humaine aux vastes compétences

Les fondateurs du cabinet Genesis possèdent une expérience professionnelle de plus de quinze ans et sont aujourd'hui entourés d'une dizaine de collaborateurs majoritairement seniors. Deux avocats consultants de grande expérience, Gérard Aubert, spécialiste des structurations internationales et Edouard Lacroix, qui apporte une expérience unique de terrain en droit public en raison de son parcours dans la Haute Administration, ont récemment rejoint le cabinet. La structure pourrait accueillir, dans le courant de l'année, au moins un nouvel associé et de nouveaux collaborateurs. Avec un objectif toutefois : celui de rester un cabinet à taille humaine. Ce qui signifie, selon les associés, « *moins d'une quarantaine de personnes* ». La priorité est ainsi donnée à la compétence, la complémentarité et les relations humaines, tout en conservant une importante force de frappe pour les dossiers qui le nécessitent. Le management du cabinet tend à responsabiliser chacun des intervenants, quel que soit le niveau d'intervention. Les clients sont parfaitement identifiés et connus de tous, avec leurs particularités. De la même façon, ces derniers n'ont aucune peine à identifier leur interlocuteur au sein du cabinet. Les associés s'accordent ainsi à dire qu'« *il est important pour le cabinet d'assurer un service sur mesure* ».

Genesis Avocats est aussi l'une des premières structures à démarche éthique établie en France. En effet, le cabinet réservera chaque année et pour la première fois en 2008 une partie de ses bénéfices au financement d'une association ou d'une fondation à caractère caritatif, environnemental et social. L'ensemble du cabinet sera impliqué dans le choix du bénéficiaire car il s'agit là d'une démarche permettant de donner un sens supplémentaire au travail de chacun.

Genesis Avocats innove également par ses champs d'intervention, refusant les cloisonnements habituels entre droit privé et droit public

La synergie droit public / droit privé érigée en règle

Genesis Avocats innove également par ses champs d'intervention et refuse les cloisonnements habituels et d'arrière garde. Le cabinet est très attaché à son équilibre public-privé mais aussi à la pratique du conseil et du contentieux. Ainsi, un profil d'avocat affichant une expérience tant au conseil qu'au contentieux est privilégié. Les deux domaines d'intervention ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, bien au contraire, ils sont complémentaires. Plus encore, selon les associés, « *le cloisonnement traditionnel entre droit public et droit privé est dépassé* ». Les entrepreneurs vivent au quotidien des dossiers mêlant des problématiques associant les deux domaines. C'est le cas notamment des dossiers posant des questions relatives à l'environnement, à l'immobilier, à l'urbanisme, aux marchés publics, aux fusions acquisitions, au financement, au partenariat public-privé, etc. Pour autant, cela ne signifie pas que Genesis Avocats se concentre uniquement sur des dos-

siers faisant appel à ces deux domaines du droit. Le cabinet apporte une solution créative et toujours pragmatique dans ses différents domaines de compétences. A cet égard, l'écoute des clients est toujours privilégiée.

Genesis Network: un nouveau réseau international

Ce positionnement original fait de Genesis Avocats un cabinet leader. Pour que son influence et sa capacité de mobilisation dépassent l'hexa-

gone, le cabinet a créé un réseau : GENESIS Network, avec des cabinets étrangers. D'ores et déjà, ce réseau de best friends compte le cabinet Dembitzer & Dembitzer LLP à New York et le cabinet BDDF Studio Legale Associato à Milan. Un cabinet bruxellois rejoindra bientôt ce réseau en plein développement. L'adhésion au réseau est fondée avant toute chose sur la compétence mais aussi sur des relations de bonne entente et de convivialité. Cela permet d'accompagner les clients qui ont aujourd'hui besoin d'un service intégré qui ignore les frontières.

« *Le droit est une activité de plus en plus complexe qui implique de plus en plus de pays en même temps. Tout dossier fait l'objet d'une stratégie spécifique, et le cabinet veut combiner les compétences et le suivi international demandés par le client* » souligne Isabelle Cassin. Genesis Avocats traite ainsi de plus en plus de dossiers à caractère international. Nul doute que l'esprit entrepreneurial des associés et la démarche originale du cabinet ont de quoi séduire une moisson d'avocats et de nombreux clients.